

UNION EUROPÉENNE  
UNANIEZH EUROPA



**L'Europe s'engage  
en Bretagne** / Avec les Fonds européens  
structurels et d'investissement

## Contrat de partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020 Comité unique de programmation du 11 mars 2016 COMPTE-RENDU

### Membres présents : 25

Collège	Thématique	Structure	Statut	Nom	Prénom
Public		Région		ERHEL	Corinne
Public		Pays du Trégor-Goëlo	Titulaire	NICOLAS	Isabelle
Public		Lannion-Trégor Communauté	Titulaire	LE JEUNE	Joël
Public		Lannion-Trégor Communauté	Titulaire	KERAUDY	Jean-Yves
Public		Lannion-Trégor Communauté	Titulaire	LE BIHAN	Paul
Public		Lannion-Trégor Communauté	Titulaire	OFFRET	Maurice
Public		Lannion-Trégor Communauté	Titulaire	PRAT	Roger
Public		Lannion-Trégor Communauté	Suppléant	HERVE	Thérèse
Public		Cdc du Haut-Trégor	Titulaire	PARISCOAT	Arnaud
Public		Cdc du Haut-Trégor	Titulaire	LE GUEN	Jean-Yves
Public		Cdc du Haut-Trégor	Titulaire	HENRY	Serge
Public		Cdc de la Presqu'île de Lézardrieux	Titulaire	LE COQ	Anne
Public		Conseil départemental 22	Titulaire	MICHEL	Nicole
Public		Sous-Préfecture	Titulaire	YANNOU-GILLET	Sophie

14 membres du collège public dont, ce jour, 11 votants et 3 non-votants (cf. « Vérification du quorum ») :

- Mme Le Sous-Préfet (pas de demande de crédits Etat/FNADT)
- Isabelle NICOLAS et Maurice OFFRET

Collège	Thématique	Structure	Statut	Nom	Prénom
Privé		Conseil de développement	Titulaire	FALEZAN	Gérard
Privé	Economie	ADIT	Titulaire	KERAVAL	Estelle
Privé	ESS	ADESS	Titulaire	CLERAN	Gilbert
Privé	Tourisme	Pays touristique	Titulaire	TRIAUD	Eric
Privé	Maritimité	CEVA	Titulaire	DANJON	Marc
Privé	Environnement	Pleumeur-Bodou Nature	Titulaire	TRILLET	Jean-Pierre
Privé	Enseignement/R,	IUT	Titulaire	ANGLADE	Philippe
Privé	Vie sociale&col.	AC Trégor	Titulaire	VITAL	Philippe
Privé	Vie sociale&col.	CFDT	Titulaire	ROLLAND	Xavier
Privé	Vie sociale&col.	ADIJ	Suppléant	LE BRAS	Catherine
Privé	Culture	Carré Magique	Titulaire	GEORGE	Daniel

11 représentants du collège privé votants

## Membres invités présents :

Structure	Statut	Nom	Prénom
Région	Invité	ARGAT-BOURIOT	Sylvie
Région	Invité	CADIOU	Gaby

## Membres excusés :

Collège	Thématique	Structure	Statut	Nom	Prénom
Public		Lannion-Trégor Communauté	Titulaire	LE MEN	Françoise
Public		Cdc du Haut-Trégor	Suppléant	LE MOAL	André
Public		Cdc du Haut-Trégor	Suppléant	NEDELEC	Jean-Yves
Public		Cdc de la Presqu'île de Lézardrieux	Titulaire	GOURONNEC	Alain
Public		Cdc de la Presqu'île de Lézardrieux	Suppléant	LE BRIAND	Gilbert
Public		Conseil départemental 22	Suppléant	LEON	Erven
Privé	Economie	CCI	Titulaire	BLANSCHONG	Gilles
Privé	Agriculture	Chambre d'agriculture	Titulaire	KERBORIOU	Edwige
Privé	Agriculture	FDSEA	Titulaire	CONAN	Hervé
Privé	Agriculture	UCPT	Suppléant	JACOB	Hubert
Privé	Maritimité	CDPMEM	Suppléant	COUDRAY	Alain
Privé	Environnement	Côtes d'Armor Nature Environnement	Suppléant	DEREUX	Thierry
Privé	Enseignement/R.	ENSSAT	Suppléant	PETTIER	Jean-Christophe
Privé	Vie sociale&col.	Centre Hospitalier Lannion-Trestel	Titulaire	LEFEBVRE	Anne
Privé	Vie sociale&col.	CGT	Titulaire	DUMONT	Benoît
Privé	Vie sociale&col.	FSU	Suppléant	LE COQ	Jean-Pierre
Privé	Vie sociale&col.	PEP	Suppléant	TOQUET	Sonia

## Techniciens présents :

Structure	Statut	Nom	Prénom
Région	Technicien	CUERQ	Gaëlle
Pays du Trégor-Goëlo	Technicien	CHABROL	Cécile
Pays du Trégor-Goëlo	Technicien	ANCEAUME	Catherine
Pays du Trégor-Goëlo	Technicien	BACOR	Christelle
Conseil de développement	Technicien	SARCHET	Anne-Claire
Lannion-Trégor Communauté	Technicien	LE MER	Gaëlle
Cdc du Haut-Trégor	Technicien	BESNIER	Anne
Conseil départemental 22	Technicien	LE BOLC'H	Corinne

## **Vérification du quorum**

Le CUP est composé de 30 membres (15 représentants élus et 15 représentants de la société civile), hors représentant de la Sous-Préfecture, membre votant uniquement au titre des crédits FNADT.

Pour atteindre le double quorum, il faut :

- la présence d'au moins la moitié des membres (soit 15 membres)

**et**

- au moins 50% de membres du collège des acteurs privés.

Au début de la réunion du Comité, sont présents : 24 membres potentiellement votants et 11 membres du collège des acteurs privés.

Afin de permettre la tenue de ce Comité et ainsi de ne pas retarder la programmation des projets sollicitant le Contrat de partenariat, Isabelle NICOLAS et Maurice OFFRET décident de ne pas prendre part aux votes.

En conséquence, le double-quorum est atteint avec 22 membres votants dont 11 membres du collège des acteurs privés.

**Au regard des difficultés rencontrées pour réunir le double-quorum dès la troisième réunion du Comité, il est rappelé qu'il est impératif que les membres du Comité confirment leur participation ou informent de leur absence les services du Pays.**

**Ayant une vue d'ensemble pour l'atteinte du double-quorum, les services du Pays se chargent de solliciter les suppléants le cas échéant.**

## Ordre du jour du Comité

- Validation du compte-rendu de la réunion du Comité du 25 septembre et de la réunion du Comité commun du 2 novembre
- Point d'actualité sur la mise en œuvre du Contrat et les conventionnements par programme
- Évolution du règlement intérieur
- Examen de projets :
  - x Construction d'un hôtel d'entreprises sur la commune de Plounévez-Moëdec (ZA de Beg Ar C'hra) (1ère tranche de la 2ème phase) – Lannion-Trégor Communauté
  - x Extension d'un hôtel d'entreprises sur l'espace d'activités Pégase (rue Bienvenüe) – Lannion-Trégor Communauté
  - x Construction d'un hôtel d'entreprises sur l'espace d'activités de Pégase V (phase 2) – Lannion-Trégor Communauté
  - x Création d'un groupe scolaire à Prat – SIVU Triskol
  - x Construction d'un restaurant scolaire – Commune de Pommerit-Jaudy
- Questions diverses

## Validation du compte-rendu de la réunion du Comité du 25 septembre 2015

Le compte-rendu du Comité du 25 septembre 2015 a été diffusé aux membres le 28 octobre 2015.

Lannion-Trégor Communauté a transmis une demande de ré-examen des règles de financement établies lors du Comité du 25 septembre concernant :

- x **les projets de développement économique générant des recettes.** Le Comité du 25/09 avait adopté la règle suivante : 20% d'aide régionale maximum de la dépense subventionnable.  
=> Le Comité décide d'étudier cette demande lors de l'examen des trois projets d'hôtels d'entreprises soumis ce jour.
- x **Les projets communaux d'envergure intercommunale.** Le Comité du 25/09 avait adopté la règle suivante : 10% d'aide régionale, bonifiée à 15% pour les projets ne bénéficiant pas d'un fonds de concours de l'EPCI.  
Joël LE JEUNE indique que Lannion-Trégor Communauté propose qu'une règle unique soit adoptée pour les projets communaux pour plus de lisibilité. Il estime que la règle adoptée le 25/09 est défavorable aux communes membres d'EPCI mettant en place une politique volontariste de fonds de concours.  
Corinne ERHEL rappelle que le Comité avait souhaité, par cette règle, rééquilibrer la situation entre les projets communaux de dimension intercommunale bénéficiant d'un fonds de concours et les projets communaux de dimension intercommunale ne pouvant pas bénéficier d'un fonds de concours de leur EPCI.

=> Le Comité vote concernant la modification de la règle établie le 25/09 :

- 9 membres se prononcent pour le maintien de la règle établie le 25/09,
- 5 membres se prononcent en faveur de sa modification,
- 5 membres s'abstiennent.

En conséquence, à la majorité des voix, la règle établie le 25/09 n'est pas modifiée.

Par ailleurs, il est proposé d'ajouter aux projets communaux inéligibles déjà listés lors du Comité du 25/09 (city-stade) les projets relatifs aux salles des fêtes / salles polyvalentes.

Il est précisé que les projets relatifs aux salles des fêtes / salles polyvalentes relèveraient de l'axe « Services collectifs essentiels ». Il est également rappelé que ces projets n'étaient pas retenus dans le cadre de la précédente contractualisation.

=> Le Comité décide de voir l'avancement de la programmation de la dotation régionale 2014-2016 avant de statuer sur ce point. Cette question est reportée à un prochain Comité.

Comme demandé lors du Comité du 25 septembre, un listing des fiches-projets ouvertes sur la plate-forme de dématérialisation du Contrat de partenariat est transmis aux membres du Comité. Cette liste sera actualisée et communiquée régulièrement aux membres du Comité.

Les membres souhaitent que les projets soient répartis par axes, priorités et fiches-actions avec une estimation de l'enveloppe financière sollicitée, afin d'avoir une projection de la consommation de la dotation 2014-2016.

Isabelle NICOLAS propose que la liste des projets soit ré-organisée et complétée, dans la mesure du possible, en fonction des informations communiquées par les maîtres d'ouvrage.

Concernant la dotation de fonds régionaux, Gaëlle CUERQ précise que la nouvelle dotation 2017-2020 sera mise à disposition des territoires après l'achèvement de la phase de révision du Contrat, soit courant 2017. Cela signifie que, au cours du premier trimestre voire du premier semestre 2017, la programmation des projets se fera sur la dotation 2014-2016.

Le compte-rendu du Comité du 25 septembre 2015 n'est pas modifié.

### **Validation du compte-rendu de la réunion du Comité commun du 2 novembre 2015**

Le compte-rendu du Comité commun du 2 novembre 2015 a été diffusé aux membres le 6 janvier 2016.

Ce compte-rendu ne soulève aucune question ni remarque.

Le compte-rendu du Comité commun du 2 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

### **Point d'actualité sur la mise en œuvre du Contrat et les conventionnements par programme**

Les membres du Comité sont informés des éléments suivants :

- un avenant à la Convention pour le soutien régional aux priorités de développement a été signé suite à la Commission permanente de la Région du 19 novembre 2015 concernant :
  - les modalités d'ajustement de la répartition de la dotation régionale entre les axes et priorités de développement (article 1.3.)
  - les modalités de prise en compte des recettes générées par les projets (article 2.3.2.)
- la Convention de mise en œuvre de l'ITI FEDER a été officiellement signée entre le Pays du Trégor-Goëlo et la Région en date du 2 mars 2016
- le Conventionnement relatif à la mise en œuvre du programme FEADER-LEADER est toujours en cours
- l'appel à projets relatif au DLAL FEAMP a été lancé le 25 novembre 2015. Conformément à ce qui avait été décidé lors du Comité commun du 2 novembre, les Pays du Trégor-Goëlo et de Guingamp travaillent actuellement à l'élaboration d'une candidature commune qui sera à déposer au plus tard le 13 mai.

Il n'y a pas de remarque ni de question.

## Évolution du règlement intérieur du Comité

Une version modifiée du règlement intérieur du Comité a été diffusée aux membres le 25 février 2016. Cette version intègre des propositions d'amendement prenant en compte les Conventions relatives à l'ITI FEDER et au programme FEADER-LEADER, ainsi que l'articulation à mettre en œuvre concernant les fonds d'État (FNADT) du volet territorial du CPER.

À la demande de Mme le Sous-Préfet, il sera ajouté « ou son représentant » dans le paragraphe « Composition du Comité unique de programmation » : « Le Sous-Préfet référent **ou son représentant** (titulaire votant uniquement au titre des crédits État-FNADT) ».

Il n'y a pas d'autre remarque ni de question.

Le règlement intérieur du Comité modifié est approuvé à l'unanimité et annexé à ce compte-rendu.

## Ventilation de la dotation de fonds régionaux 2014-2016 par fiche-action

	Crédits régionaux 2014-2016	Crédits mobilisés en CUP	Crédits restant à mobiliser suite à précédents CUP	Montant de subvention mobilisée à ce CUP	Restant à mobiliser en CUP
ORIENTATIONS PARTAGÉES N°1 : Renforcer l'accessibilité des territoires Accessibilité ferroviaire : Diffusion de la grande vitesse	1 000 000 €	700 000 € - 70 %	300 000 € - 30 %		300 000 € - 30 %
<b>PRIORITE 1: Accompagner le renouvellement des dynamiques de développement économique</b>	<b>1 675 118 €</b>	<b>40 000 € - 2 %</b>	<b>1 635 118 € - 98 %</b>	<b>708 002 € - 42 %</b>	<b>927 116 € - 55 %</b>
FA-1.1 : Accompagner le développement économique : répondre aux besoins des entreprises et des salariés	915 118 €		915 118 € - 100 %	708 002 € - 77%	214 268 € - 23 %
FA-1.2 : Développer les circuits courts et les filières locales	60 000 €		60 000 € - 100 %		60 000 € - 100 %
FA-1.3 : Soutenir le développement d'une "économie verte"	320 000 €		320 000 € - 100 %		320 000 € - 100 %
FA-1.4 : Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire	160 000 €		160 000 € - 100 %		160 000 € - 100 %
FA-1.5 : Soutenir l'innovation, l'économie de la connaissance, la formation-recherche, le développement numérique	220 000 €	40 000 € - 18 %	180 000 € - 72 %		180 000 € - 72 %
<b>PRIORITE 2: Attractiv'Trégor-Goëlo, pour un territoire vivant</b>	<b>1 116 745 €</b>	<b>500 000 € - 45 %</b>	<b>616 745 € - 55 %</b>		<b>616 745 € - 55 %</b>
FA-2.1 : Préserver le cadre de vie, l'environnement, les paysages	62 000 €		62 000 € - 100 %		62 000 € - 100 %
FA-2.2 : Renforcer la centralité des villes-centres et des pôles secondaires	400 000 €		400 000 € - 100 %		400 000 € - 100 %
FA-2.3 : Développer les politiques de logement et de l'habitat	75 000 €		75 000 € - 100 %		75 000 € - 100 %
FA-2.4 : Développer l'accessibilité, la mobilité et l'offre multimodale	59 745 €		59 745 € - 100 %		59 745 € - 100 %
FA-2.5 : Renforcer la qualité de vie, réduire les inégalités et promouvoir la santé et le bien-être	520 000 €	500 000 € - 96 %	20 000 € - 4 %		20 000 € - 4 %
<b>PRIORITÉ 3 : Valoriser et développer la dimension Terre &amp; Mer</b>	<b>558 373 €</b>		<b>558 373 € -100 %</b>		<b>558 373 € -100 %</b>
FA-3.1 : Conforter la place des activités primaires (pêche, agri., aqua., ...)	110 373 €		110 373 € - 100 %		110 373 € - 100 %
FA-3.2 : Anticiper l'évolution du trait de côte et s'adapter aux effets du changement climatique	8 000 €		8 000 € - 100 %		8 000 € - 100 %
FA-3.3 : Valoriser la complémentarité Terre & Mer pour un tourisme durable	20 000 €		20 000 € - 100 %		20 000 € - 100 %
FA-3.4 : Développer durablement la plaisance et les activités nautiques	320 000 €		320 000 € - 100 %		320 000 € - 100 %
FA-3.5 : Développer l'éducation à l'environnement et au développement durable	100 000 €		100 000 € - 100 %		100 000 € - 100 %
<b>AXE "Services collectifs essentiels"</b>	<b>372 247 €</b>		<b>372 247 € -100 %</b>	<b>208 898 € - 56 %</b>	<b>164 000 € - 44 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 722 484 €</b>	<b>1 240 000 € - 26 %</b>	<b>3 482 484 € - 74%</b>	<b>916 900 € - 20%</b>	<b>2 565 584 € - 54%</b>

## Projets examinés par le Comité

Les trois projets d'hôtels d'entreprises de Lannion-Trégor Communauté sont présentés.

Les membres du Comité étudient la demande de Lannion-Trégor Communauté de modifier la règle de financement établie le 25/09 concernant les projets de développement économique générant des recettes. Le Comité du 25/09 avait adopté la règle suivante : 20% d'aide régionale maximum de la dépense subventionnable.

Les services de Lannion-Trégor Communauté ont estimé que, selon les modalités de calcul de la précédente contractualisation (aide de la Région au maximum de 50 % de la dépense subventionnable, 20 % d'autofinancement minimum en plus des recettes générées par les loyers), ces trois projets auraient bénéficié d'une aide régionale totale de 761 087 €.

Toutefois, les dépenses présentées comprennent des dépenses foncières qui ont pu précédemment bénéficier de subventions régionales dans le cadre des aménagements de zones/parcs d'activités. Il convient donc d'intégrer les subventions correspondantes dans les plans de financement.

Selon la règle établie le 25/09 et au regard des modalités de financement régional revues dans le cadre de la nouvelle contractualisation, ces trois projets ne bénéficieraient plus que d'une subvention régionale totale de 404 861 €, ce qui remet en cause l'équilibre financier de ces opérations basé sur les modalités d'intervention de la précédente contractualisation. En conséquence, Joël LE JEUNE demande le ré-examen de la règle de financement établie le 25/09.

Corinne ERHEL propose la règle de financement suivante (sur la base des modalités d'intervention de la précédente contractualisation) :

- 50 % d'aide régionale maximum de la dépense subventionnable
- 20 % minimum d'autofinancement en plus des recettes sur dépenses globales
- subvention plafonnée à 250 000 €

Ainsi, pour les projets d'hôtels d'entreprises étudiés ce jour, est programmée une subvention régionale totale de 708 002 €.

Le Comité valide cette proposition.

Intitulé du projet Maître d'ouvrage	Axe/Priorité du Contrat Fiche-action (FA)	Décision <i>(Pour plus de précision, se référer à la fiche-projet en annexe)</i>	Subvention (montant et fonds) et dépense éligible proposées par le CUP
« Construction d'un hôtel d'entreprises sur la commune de Plounévez-Moëdec (ZA de Beg Ar C'hra) (1ère tranche de la 2ème phase) »  Lannion-Trégor Communauté	Priorité 1 : Accompagner le renouvellement des dynamiques de développement économique  FA 1.1 Accompagner le développement économique : répondre aux besoins des entreprises et des salariés	<b>Avis favorable à la majorité</b> 2 abstentions  Joël LE JEUNE, Jean-Yves KERAUDY, Paul LE BIHAN  ne prennent pas part à la délibération ni au vote.	Subvention Région : 250 000 €  Dépense éligible : 690 657 €
« Extension d'un hôtel d'entreprises sur l'espace d'activités Pégase (rue Bienvenüe) »  Lannion-Trégor Communauté	Priorité 1 : Accompagner le renouvellement des dynamiques de développement économique  FA 1.1 Accompagner le développement économique : répondre aux besoins des entreprises et des salariés	<b>Avis favorable à la majorité</b> 2 abstentions  Joël LE JEUNE, Jean-Yves KERAUDY, Paul LE BIHAN  ne prennent pas part à la délibération ni au vote.	Subvention Région : 208 002 €  Dépense éligible : 460 564 €

Intitulé du projet Maître d'ouvrage	Axe/Priorité du Contrat Fiche-action (FA)	Décision <i>(Pour plus de précision, se référer à la fiche-projet en annexe)</i>	Subvention (montant et fonds) et dépense éligible proposées par le CUP
« Construction d'un hôtel d'entreprises sur l'espace d'activités de Pégase V (phase 2) »  Lannion-Trégor Communauté	Priorité 1 : Accompagner le renouvellement des dynamiques de développement économique  FA 1.1 Accompagner le développement économique : répondre aux besoins des entreprises et des salariés	<b>Avis favorable à la majorité</b>  2 abstentions  Joël LE JEUNE, Jean-Yves KERAUDY, Paul LE BIHAN ne prennent pas part à la délibération ni au vote.	Subvention Région : 250 000 €  Dépense éligible : 873 084 €
« Création d'un groupe scolaire à Prat »  SIVU Triskol	Axe « Services collectifs essentiels »	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>  Roger PRAT ne prend pas part à la délibération ni vote.	Subvention Région : 120 000 €  Dépense éligible : 1 964 635 €
« Construction d'un restaurant scolaire »  Commune de Pommerit-Jaudy	Axe « Services collectifs essentiels »	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>	Subvention Région : 88 898 €  Dépense éligible : 592 654 €

Les fiches-projets rédigées à l'issue du CUP sont contractuelles et annexées à ce présent document, les dossiers de demande de subvention devront être conformes au contenu des fiches-projets.

- Au-delà de l'avis formulé pendant le CUP, le compte-rendu précise aussi, sur chacun des projets, les éventuelles réserves à lever au regard du cadre d'intervention régional, notamment des cibles de la grille développement durable.
- En cas d'avis favorable ou favorable avec réserve, il appartiendra au porteur de projet de constituer, avec l'aide du Pays, un dossier complet de demande de subvention.
- La demande, avec le montant de subvention proposé par le CUP, sera alors instruite par la Région afin notamment de vérifier la cohérence du dossier avec la fiche projet, l'avis formulé par le CUP et les règles d'intervention régionales/européennes (et notamment, pour les projets intervenant dans un secteur concurrentiel, le respect de l'encadrement des aides prévu par les réglementations nationale et européenne).

Isabelle NICOLAS,  
Présidente du Pays du Trégor-Goëlo



Corinne ERHEL,  
Conseillère régionale référente

